Image not found or type unknown

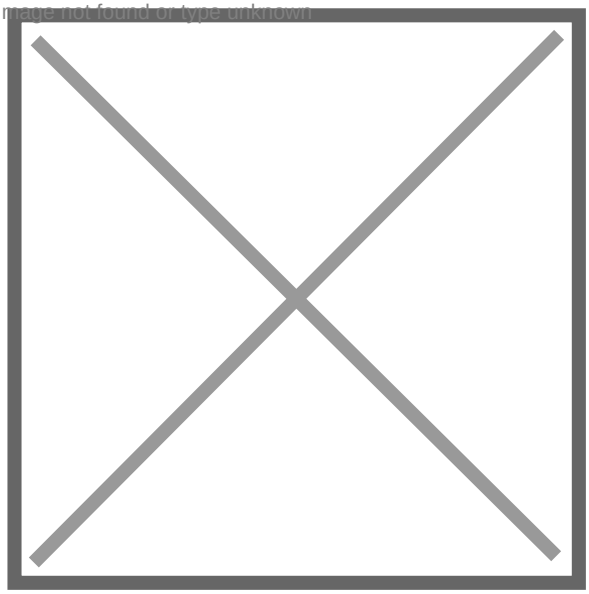

L'école à laissé mon fils de 5ans seul entre midi et 2

Par **matimel**, le **03/09/2008** à **10:16**

Aussi incroyable que cela puisse paraitre, c'est ce qui c'est passé!!
hier, rentrée des classes, j'inscris mon fils à la cantine. il est en maternelle et la cantine se situe à l'ecole primaire (3mns), ils prennent un bus pour les y emmener. Le bus depose les 1/2 pensionnaires et ramene chez eux les autres (du village voisin où nous habitons). Or, hier, la dame de cantine a refusé de prendre mon fils et l'a renvoyé dans le bus (selon elle, il n'était pas sur sa fiche!). Arrivé à notre village (5 kms), le bus dépose les enfants, et mon fils, en pleure. Une petite dame du village propose de le faire dejeuner (elle garde d'autres enfants), et mon fils ne veux pas retourner à la cantine. Voilà, alors qu'il est sous la responsabilité de l'école et que je le crois à la cantine, j'apprend le soir qu'il n'y était pas. Ce n'est pas la 1ere fois qu'ils font qlq chose de surprenant et je ne veux pas laisser passer une erreur pareille. Je souhaiterais connaitre la marche à suivre pour les attaquer.
Pour vous dire à quel point il y a un problème, ce même jour, le soir, le bus a ramener un petit bout de 2 ans 1/2 qui n'avait rien à faire dans notre village et la ensuite ramener dans le village voisin, seul dans le bus!!!!
C'est absolument inadmissible.

Par **Oursy62**, le **03/09/2008** à **16:48**

Bonjour

Et bien, il y a un réel souci d'organisation et de personnel dans la commune ou vous habitez. Il faut absolument regler çà. Et l'employée de la cantine est absolument inconsciente,

commencez par aller la voir et demandez lui des explications, et soyez ferme en lui expliquant que si elle avait été à votre place, elle n'aurait pas appréciée du tout. Pauvre petit bonhomme, il a du être appeuré et affolé. Heureusement que cette maman l'a pris sous son aile mais il devait être trés choqué. Allez voir également la mairie et le directeur de l'Ecole car tout est lié. Je dois dire que j'ai une chance folle, quand mes enfants ne sont pas à la cantine, c'est la cantine qui m'appelle pour me demander ou sont passés mes enfants !!!!!.
Bon courage à vous.
Bonne soirée
Sandra

Par **matimel**, le **03/09/2008** à **19:03**

merci pour votre réponse Sandra, je vais voir dès demain la directrice et le maire. Quand je pense qu'elle n'a même pas eu la presence d'esprit d'appeler la maternelle pour etre sûre de ne pas renvoyer un enfant par erreur, ça m'agace au plus haut point...

Par **matimel**, le **04/09/2008** à **09:00**

REPONSE DE LA DIRECTRICE:
"La fiche que vous avez rempli le matin à l'école (cantine, bus) était seulement pour nous indiquer les enfants qui doivent monter dans le bus à midi [...] qu'ils n'ont rien à voir avec la cantine et qu'il fallait que je l'inscrive au mois de juin! pour cette 1ere journée et ce, directement à la cantine. "
Voilà, le matin on vous demande si votre enfant mange à la cantine, vous notez que "oui", mais il n'y a aucun lien entre école et cantine, c'est au parents de prevenir la cantine. Pour le 1er jour, il pourrait quand même l'indiquer non?
Elle termine en disant:
" Il est tout à fait normal que la dame de cantine ait dit à votre fils de remonter dans le bus puisque VOUS ne l'avez pas inscrit et qu'aprés tout, il n'a pas été laissé seul puisque la dame du bus l'a confié à une dame du village"!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
JE DOIS DONC EN RESTE LA? je n'ai rien à dire??? C'est normal et c'est entièrement de ma faute d'avoir pensé qu'il y avait un lien entre l'école et la cantine??!! JE N'AI JAMAIS VU CELA!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Tisuisse**, le **04/09/2008** à **09:11**

La cantine est de la responsabilité de la commune et non de l'Education Nationale. En principe, chaque matin l'enseignant de la classe, en faisant l'appel des élèves, fait aussi le recencement de ceux qui restent à la cantine et à la garderie du soir. Un registre d'appel existe dans les 2 cas. Le chef d'établissement fait ensuite le lien entre les enfants qui restent à la cantine ou à la garderie avec la liste des enfants inscrits, cette liste des inscrits lui a été fournie par la commune.

S'agissant d'un enfant de 5 ans, donc pas encore autonome, et du 1er jour d'école, la

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

responsable de cantine aurait dû effectivement vous appeler (ils ont les n° de téléphone ne serait-ce que pour vous prévenir en cas d'accident) pour savoir ce qu'il en était. Cela n'a pas, semble-t-il, été fait et cela relève de la responsabilité du maire si l'enfant est inscrit, de la responsabilité des parents s'il ne l'est pas. Voyez donc le maire de votre commune pour tirer cette histoire au clair.

Par **matimel**, le **04/09/2008** à **09:20**

je viens ci dessus de répondre (en même temps que vous semble t-il), n'y a-t-il pas un problème d'organisation et surtout d'information pour le 1er jour ?
Les dames de la municipalité ne doivent-elles pas s'assurer (le 1er jour) que tous les enfants notés comme 1/2 pensionnaires le matin de la rentrée sont ont bien été inscrits auparavant dans leur service ? Avouez que ça prête à confusion ! Avec des enfants de cet âge, on ne peut pas se permettre d'être aussi "legers"....

Par **Tisuisse**, le **04/09/2008** à **09:40**

D'après ce que vous dites, les enfant de la maternelle vont à la cantine de l'école primaire. C'est donc au départ du car que l'appel des enfants inscrits à la cantine doit se faire. Cette organisation relève de la seule responsabilité de la mairie. Si des enseignants assurent la surveillance des enfants, il deviennent, durant cet espace-temps, des employés communaux et non plus sous la responsabilité de l'Education Nationale.

Par **matimel**, le **04/09/2008** à **09:51**

effectivement, il me semblait, comme vous, que cela se deroulait ainsi mais on me répond que l'école se charge simplement de mettre les enfants dans le bus, qu'ils soient 1/2 pensionnaires ou qu'ils rentrent chez eux, c'est ensuite à la personne de cantine de récupérer les enfants inscrits dans leur service' donc sur sa fiche à elle. La fiche remplie le matin à l'école n'a rien à voir avec une inscription à la cantine, elle indique seulement si les enfants monte dans le bus. en d'autres termes, j'ai tort et elle n'a fait que son travail; il n'est pas sur sa fiche alors on le renvoit chez lui même s'il n'y a personne!

Par **Tisuisse**, le **04/09/2008** à **10:27**

Apparamment cette personne n'est pas au courant de la réglementation qui existe en ce qui concerne les enfants de maternelle. Il est interdit de laisser partir un enfant de maternelle, seul. Le personnel doit remettre l'enfant soit à ses parents, soit à un autre adulte désigné par les parents (voisine, nounou, oncle ou tante, grand-parent...). Si aucun adulte ne vient chercher l'enfant à l'heure de la sortie des classes, voici la procédure qui doit être utilisée ;
- pendant l'heure du midi, l'école appelle les parents, si pas de réponse, pas d'autres adultes habilités à récupérer l'enfant, l'école garde celui-ci, le fait mangé à la cantine (régularisation

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

ensuite du prix de la cantine par la mairie).
- le soir, même procédure mais, à l'approche du départ de la directrice, donc de la fermeture de l'école, la directrice appelle la police ou la gendarmerie, les fonctionnaires récupèreront l'enfant et les parents devront venir le chercher à la brigade ou au commissariat.
Voilà ce que disent les Instructions Officielles (qui ont valeur de loi) de l'E.N.

En ce qui concerne l'école primaire, dès le CP, l'enfant est mis sur le trottoir et aux parents de se démmm... ensuite. En pratique, au CP, les enseignants appliquent les dispositions relatives aux enfants de maternelle.

Il serait donc bon que l'école et la mairie mettent au point une procédure simple mais efficace, conforme à la réglementation, et portée à la connaissance de tout le personnel de cantine.

Par **matimel**, le **04/09/2008** à **10:44**

Merci beaucoup pour ces informations, j'aurais de bons arguments face au maire qui j'espere adoptera une attitude positive et constructive. Encore merci d'avoir pris le temps de vous "pencher" sur ce problème. cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés